

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 janvier 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 331 Vœu relatif à l'agriculture urbaine.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'amendement à la délibération 2014 DFA 25 relatif à des études de faisabilité sur l'agriculture urbaine, déposé par M. Pascal JULIEN, M^{me} Joëlle MOREL et les élus du Groupe Ecologiste de Paris ;

Considérant la feuille de route de l'Adjointe à la Maire de Paris chargée des Espaces verts, de la Nature, de la Biodiversité et des Affaires funéraires, qui vise à ce que Paris compte d'ici 2020 100 hectares de toitures et façades végétalisées, dont un tiers sera consacré à la production de fruits et légumes ;

Considérant la nécessité pour la Ville de Paris de soutenir et de valoriser les porteurs de projets liés à l'agriculture urbaine ;

Considérant la nécessité de favoriser une alimentation de qualité saine pour les consommateurs et les producteurs, de saison, produite à proximité du lieu de consommation ;

Considérant que la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine rend des services tout autant à la Ville qu'à ses habitants ;

Considérant qu'elle ne se limite pas seulement à produire, manufacturer et à mettre en marché des produits mais remplit en sus des fonctions économiques que la Ville de Paris souhaite, des fonctions environnementales, éducatives, sanitaires, sociales, urbanistiques, paysagères ;

Considérant une agriculture urbaine présente à Paris avec 104 jardins partagés qui représentent 5 hectares, 280 jardins pédagogiques, 600 ruches, la ferme de Paris, des sites municipaux de production horticole à Rungis et Achères ;

Considérant les réflexions menées systématiquement pour que la question de la végétalisation et notamment du développement de l'agriculture urbaine soit intégrée dans les grands projets d'urbanisme parisiens ;

Considérant le souhait de la Ville de Paris d'implanter un nouveau modèle économique d'agriculture urbaine sur le territoire parisien ;

Considérant la réflexion relative au lancement d'une opération associant bureaux et ferme urbaine et d'un appel à projets spécifique dans le courant de la mandature pour favoriser les innovations en la matière ;

Considérant notamment le projet ambitieux de toiture agricole urbaine d'une surface de plus de 5 000 m² dans le secteur Chapelle International dans le 18^{ème}, ainsi que dans tous les arrondissements où cela sera possible ;

Sur la proposition de M^{me} Pénélope KOMITES au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- l'agriculture urbaine sous ses différentes formes soit encouragée à Paris, notamment la production à visée économique telle que le maraîchage pour des circuits courts de proximité, le développement des jardins partagés, pédagogiques et d'insertion,
- une étude de faisabilité soit lancée dès le premier semestre 2015 pour identifier les adresses répondant aux critères de portance, d'étanchéité, d'accessibilité des toits où pourraient être développées des expériences d'agriculture urbaine,
- un comité de pilotage de cette étude, sous la présidence de l'Adjointe chargée des Espaces verts, de la Nature et de la Biodiversité soit formé, incluant tous les adjoints concernés, dont celui chargé de l'Urbanisme, celui chargé du Logement, celle chargée du Commerce, celle chargée de l'Environnement et du Développement durable, celle chargée de l'Economie circulaire,
- un appel à projets sur l'agriculture urbaine soit lancé,
- dans le cadre de l'appel à projets végétalisation de la ville qui sera lancé en 2015, un pourcentage des surfaces soit dédié à l'agriculture urbaine,
- un comité inter-bailleurs soit consacré à l'agriculture urbaine en 2015,
- la Ville de Paris participe à l'élaboration et à la diffusion des connaissances sur le sujet,
- un document de sensibilisation à l'agriculture urbaine à destination notamment des copropriétés et des professionnels de l'habitat soit élaboré par la Ville de Paris en 2015,
- un cycle de conférences sur l'agriculture urbaine soit organisé dans le cadre de la COP21 en 2015.